

## 4.5.3.3 Château WDG (flumioxazine)

### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

**Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.**

Fait avec l'étiquette du 15-12-2022

### RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 14
- Indice de risque pour la santé (IRS)<sup>1</sup> : 17
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)<sup>2</sup> : 24
- Mauvaises herbes :
  - **Suppression** de l'amarante à racine rouge, l'amarante de Powell, la petite herbe à poux, le chénopode blanc, la sétaire verte, la morelle poilue, le pissenlit, la morelle noire de l'Est, le kochia à balais et la vergerette du Canada;
  - **Répression** de la mousse.
- Moment d'application :
  - Toutes les applications doivent être faites sur les bleuetiers en **période de dormance** et en **prélevée des mauvaises herbes**;
  - Des dommages inacceptables, y compris une perte de rendement, peuvent se produire si ce produit entre en contact avec des structures non dormantes.

<sup>1</sup> La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

<sup>2</sup> La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

### 4.5.3.3 Château WDG (flumioxazine)

- Taux d'application et mélange :
  - **L'amarante à racine rouge, l'amarante de Powell, la petite herbe à poux, le chénopode blanc, la sétaire verte, la morelle poilue, le pissenlit, la morelle noire de l'Est, le kochia à balais et la vergerette du Canada :**
    - ✓ Texture grossière < 5 % m.o. – **140 g/ha;**
    - ✓ Texture moyenne < 5 % m.o. – **210 g/ha.**
  - **Mousse :**
    - ✓ Texture grossière < 5 % m.o. – **280 g/ha;**
    - ✓ Texture moyenne < 5 % m.o. – **420 g/ha.**
  - Taux d'application : **volume d'eau suffisant** pour obtenir une bonne couverture de la culture.
  
- Renseignements sur le produit :
  - Activité résiduelle dans le sol;
  - On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes lorsque le produit est appliqué sur un sol propre et exempt de mauvaises herbes.
  
- Restrictions :
  - **Application terrestre** seulement;
  - **Maximum de 2 traitements** par année à intervalle de **30 jours**;
  - Les applications effectuées dans des sols **mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses** peuvent causer des dommages à la culture;
  - Il faut de l'**humidité** pour activer l'herbicide dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de **temps sec** suivant l'application, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide supprimera les mauvaises herbes sensibles **en germination**;
  - En l'absence d'une humidité adéquate après l'application, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport **d'au moins ½ à 1 cm d'eau**;
  - Ne pas mélanger ni utiliser dans le même champ l'herbicide Château avec du flufenacet, du métolachlor ou s-métolachlor, du diméthanamide ou diméthanamide-p, de l'alachlor ou de l'acétochlore, de telles associations pouvant endommager les cultures;
  - Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de **5 % de matière organique** ni sur les **sols de texture fine**;
  - Ne pas appliquer sur des **sols poudreux** ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application;
  - Une fois mélangé, l'herbicide doit être **utilisé dans les 6 heures**;
  - Une **agitation continue** est nécessaire jusqu'à la fin de la pulvérisation;
  - Une fois mélangé, l'herbicide doit être **utilisé dans les 6 heures**;
  - Ne pas appliquer si de **fortes pluies** sont prévues;
  - Délai avant récolte : n/d;
  - Délai de réentrée : **12 heures**;
  - **Zones tampons** : 5 m des habitats d'eau douce, 30 m des puits et 25 m des habitats terrestres.
  
- Entreposage :
  - Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage;
  - Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire;
  - Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale;
  - Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.

- Rinçage :
  - Vider complètement la cuve et rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'extérieur et l'intérieur de la cuve et tous les tamis. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et rincer à fond les conduites, les rampes, les buses et les tamis;
  - Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3 % d'ammoniaque) pour 400 L d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes;
  - Vider complètement la cuve;
  - Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes;
  - Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre;
  - Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.
  
- Équipements de protection :
  - Chemise à manches longues et pantalon long;
  - Lunettes;
  - Masque facial;
  - Gants résistants aux produits chimiques;
  - Chapeau (nécessaire si l'application se fait vers le haut).

#### RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuets, Dolbeau-Mistassini

#### MISE À JOUR 2022

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuets, Dolbeau-Mistassini

#### FINANCÉE PAR

